

PA 2022, 22.0003

Les parkings de viseo constitueront les parkings secondaires de bavella. Ils permettront par le biais d'une navette de faire la connexion avec le col de bavella et de délester l'engorgement du site. Dans le cadre de l'aménagement des parkings de Viseo, il est prévu de travailler en tiroir. Cela consiste à dire que nous souhaitons ouvrir les parkings lorsque cela est nécessaire. Ainsi le parking dit « visiteur » fonctionnera avec 30 places en latéral pour les début et fin de saison. Lorsque l'activité le nécessitera la seconde partie de 130 places sera ouverte. Enfin en cas d'affluence importante, le second parking dit « propriétaires » sera à son tour ouvert. Ce fonctionnement à tiroir permettra de préserver ces espaces naturels le temps nécessaire et de limiter les couts de fonctionnement.

Concernant l'aménagement des sites nous allons renforcer la mise en défens des parties boisées et naturelles. Cette mise en sécurité s'inscrira avec la pose de clôtures en bois permettant de délimiter les zones de stationnement et de circulation. Certaines parties seront traitées avec la mise en place de rochers. Ce traitement permettra d'avoir une unité d'aménagement avec la présence de minéral et de végétal. Les rochers de granit empecheront l'invasion des véhicules sur les parties naturelles. Il est important de garder un cadre paysager en cohérence avec le site.

La capacité de chaque parking est de l'ordre de 130 véhicules. L'accès aux camping-cars est limité afin de ne pas perdre trop de place de véhicules et éviter le camping sauvage interdit sur la commune. Le stationnement en bord de chaussée est interdit par la collectivité de Corse. En conséquence, si le parking est complet les visiteurs seront invités a se rendre sur Zonza Village.

La surface circulée actuellement en tuf enherbé sera conservée comme telle. Cette plateforme est stable pour la circulation et le stationnement et se comporte très bien face aux intempéries et ruissellement. Nous ne souhaitons pas imperméabiliser ces surfaces et préférons conserver un caractère naturel.

Concernant la régulation des flux, un système de barrière automatique sera mis en place. Les bornes d'entrée et de sortie seront habillées en bois afin de faciliter leur intégration. Il en est de même pour la barrière de gestion. Elle sera en aluminium peinte imitation bois. Par contre un marquage réfléchissant sera apposé dessus afin de le rendre visible même de nuit.

Il n'est pas prévu de marquer au sol les stationnements. Il est souhaitable de garder le site le plus naturel possible. Du personnel est prévu sur le site afin de placer les visiteurs. Des consignes d'évacuation en cas de feux sont prodigués lors de l'échange. Sur des sites comme celui-ci, les véhicules seront garés dans le sens du départ.

MAIRIE ANNEXE de
STE LUCIE de PORTO VECCHIO
11 OCT. 2022
COMMUNE DE ZONZA
DEPT. 2A - N° Commune 362

atelier architecture claude sarais
20144 santo lucia di purifvechju
0495257332 saraisclaude@otage.fr
national 074819 - régional ca01043
siret 51819957500011 - ape 7111Z